

FESTIVAL de la MOTO de Val-de-Reuil

1 & 2 octobre 2011

NATURELLEMENT
VAL DE REUIL



Racing
ATTITUDE

Pour cette année encore, l'édition du **Dark Dog Moto Tour 2011** avec ses 220 concurrents s'élanceront lors du **Festival** pour parcourir 2 500 km sur les plus belles routes de France et affronter 8 jours de course et de compétition.

Le **3ème Festival de la Moto** aura lieu les **1 et 2 octobre 2011** dans la ville de **Val de Reuil** où les visiteurs pourront pour leur plus grand plaisir, découvrir lors de ces deux journées un programme particulièrement riche.

A cette occasion, nous avons le plaisir de vous inviter à cet évènement.

EXPOSITION GRATUITE

Vous trouverez ci-joint les documents à nous retourner pour votre inscription et une affiche de la manifestation, merci de l'afficher afin de nous faire le maximum de publicité.

DONNEES TECHNIQUES

LIEU :	En plein cœur du centre ville de Val de Reuil. Esplanade de la Mairie - Avenue des Falaises
HORAIRES DU FESTIVAL :	Samedi 1 ^{er} octobre de 10h00 à 21h00 Dimanche 02 octobre de 10h00 à 19h00
MONTAGE :	Vendredi 30 septembre de 14h00 à 20h00 Samedi 1 ^{er} octobre de 7h00 à 9h00 (<i>Délai à respecter impérativement</i>)
DEMONTAGE :	Dimanche 02 octobre à partir de 19h00

VOS CONTACTS

Toute l'équipe du Festival de la Moto est là pour vous accompagner et vous aider à organiser au mieux votre présence. Des questions ? Des remarques ?
N'hésitez pas à nous contacter...

Ludovic Doury
Promotion Moto Normandie
95B Sente aux sergents
76320 St Pierre les Elbeuf

info@festivaldelamoto-vdr.fr
port : 06 77 15 33 99
répondeur/fax : 09 72 11 26 82

Jean-François Bachelet
Racing Attitude

jf@festivaldelamoto-vdr.fr
02 35 87 01 67

Gérard Doury
Promotion Moto Normandie

gege@festivaldelamoto-vdr.fr
06 50 77 21 00



Racing
ATTITUDE

FESTIVAL de la MOTO de Val-de-Reuil

1 & 2 octobre 2011

NATURELLEMENT
VAL DE REUIL



Racing
ATTITUDE

REGLEMENT & CONDITIONS GENERALES

HORAIRES DU FESTIVAL

Samedi 1^{er} octobre de 10h00 à 21h00
Dimanche 02 octobre de 10h00 à 19h00

MONTAGE

Vendredi 30 septembre de 14h00 à 20h00
Samedi 1^{er} octobre de 7h00 à 9h00
(Délai à respecter impérativement)

DEMONTAGE

Dimanche 02 octobre à partir de 19h00

ESPACES EXPOSANTS

Un village de tentes est ouvert moyennant inscription préalable, nominative et incessible. Les exposants fourniront à l'organisateur tous documents d'identité qui leurs seront demandé et respecteront les directives d'installation. L'organisateur pourra refuser dans les espaces exposants toutes personnes ou activités ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation ou ne s'étant pas inscrite à l'avance. Sauf validation de notre part, il est interdit aux exposants de céder ou de partager à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de leur emplacement

INSCRIPTION EXPOSANTS

Pour être prise en compte, toutes demandes d'inscription doivent être intégralement complétée, accompagnée des pièces demandées et des frais d'engagement. Les dossiers incomplets seront réexpédiés. L'organisateur notifiera en temps utile la validation de la demande d'inscription. Les inscriptions sont fermes et non remboursables, même en cas de désistement du participant.

ESPACES CLUBS

Un espace est consacré aux clubs, moyennant inscription, l'organisateur leur réserve une surface correspondant à leurs besoins exprimés. Toute opération commerciale de relations publiques, ou qui ne correspond pas à l'esprit associatif est interdite dans cet espace. L'organisateur pouvant refuser toute inscription de correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

DEGRADATIONS

Les exposants seront tenus de laisser leur emplacement propre après leur départ. Ils s'engagent à ne pas dégrader la propriété publique ou privée le long de laquelle ils tiendront leur stand. Toutes dégradations ou disparition du matériel mis à disposition aux participants, exposants ou clubs, leur sera facturées

RESTRICTIONS

La vente de boissons, tabac et nourritures est strictement interdite. L'organisateur se réserve pour lui même ou certains commerçants choisis par lui, la concession de la vente sur place de boissons ou denrées alimentaires.

Des buvettes et restaurations rapides seront installées sur le lieu du Festival.

ASSURANCES

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de vols ou préjudices éventuels, intervenant avant, pendant et après la manifestation, aux biens, aux personnes sur le site de celle-ci. Les exposants renoncent explicitement à tout recours contre l'organisateur pour quelque dommage que ce soit et quelqu'en soit la cause.

Les exposants sont responsables de la zone qu'ils occupent et de la sécurité de leur installation et de leur montage.

Les exposants sont responsables de leur couverture d'assurance. L'organisateur à souscrit une assurance responsabilité civile en tant qu'organisateur de la manifestation.

PARKINGS, CIRCULATION, FEUX

Les participants, exposants, clubs et prestataires se conformeront à la signalisation mise en place. Les déplacements à l'intérieur du site doivent s'effectuer à allure ralentie en respectant le plan de circulation et l'attribution des parkings. La circulation de mini moto et de tous véhicules non homologués (moteur tournant) est interdite sur le site du Festival.

Feux de camp et toute flamme vive sont interdits.

ANNULATION

Dans le cas où, pour une raison de force majeure, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les participants et les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'organisateur. Les sommes restant disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées, seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées.

GENERALITÉS

Cette manifestation se déroule de façon amicale, et les participants sont invités à en respecter l'ambiance conviviale. Du fait de sa présence, chaque participant accepte sans réserve le présent règlement et les directives écrites ou orales données par les organisateurs avant et pendant la manifestation.

L'organisateur du Festival de la Moto aura le droit de statuer sur les cas non prévus au contrat et au présent règlement et ses décisions seront exécutoires. De même, dans le cas où la situation l'exigerait d'une façon précise et impérieuse, et dans l'intérêt même de la manifestation, l'organisateur pourrait prendre des décisions dans le but unique d'assurer le bon déroulement de celle-ci.

Merci de votre compréhension.

FESTIVAL de la MOTO
de Val-de-Reuil
1 & 2 octobre 2011



DOSSIER EXPOSANT - INSCRIPTION MOTOS ANCIENNES

Pour les motos avant 1980

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel :
Port : Email :

Marque(s) de votre moto(s) / Année de fabrication / Type et Modèle
.....
.....
.....

Valeur estimée de votre ou vos motos :

Si vous faite partie d'un club

Nom du Club : Téléphone de votre Club :
Adresse de votre Club :
Nom et Prénom de votre Président(e) :

A retourner à Xavier SIROT Tel : 02 35 78 97 72 - 06 07 10 38 81
119 rue de Freneuse
76410 St Aubin les Elbeuf
Fax : 09 72 11 26 82
Email : xavier@festivaldelamoto-vdr.fr

Je soussigné(e)demande mon admission comme exposant au FESTIVAL DE LA MOTO. Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Festival dont j'accepte toutes les clauses sans réserves ni restrictions. Je déclare avoir pris connaissance des caractéristiques de la police d'assurance souscrite par l'organisateur et renonce à tous recours envers celui ci.

Fait le :

Signature
Précédée de la mention « lu et approuvé »